

ORDRE DU JOUR

1) Contrat groupe assurance collective pour le personnel communal : Mandat au Centre de gestion de Seine-Maritime

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoient que les collectivités territoriales sont tenues de continuer à verser un maintien de rémunération, sous certaines conditions, à leurs agents en incapacité de travail. Afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette obligation de protection sociale, les collectivités peuvent souscrire une assurance dite « statutaire ». La commune a délégué en 2015 la gestion de ce contrat mutualisé au Centre de Gestion de Seine-Maritime qui se termine fin 2018. Il convient de renouveler ce contrat pour une durée de 4 ans. Compte-tenu de la complexité des modalités de mise en concurrence afférentes à ce contrat et de l'expérience du Centre de gestion en la matière, M. le Maire propose de renouveler le mandat au CDG 76 pour la mise en concurrence des assurances et la conclusion des conventions pour le compte de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer les contrats concernant cette mutualisation avec le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

2) Cantine scolaire : gestion de la vente des repas

Afin de faciliter la vente des repas, la dématérialisation de la gestion de la cantine scolaire sera effectuée à partir du 1^{er} novembre. Les parents n'auront plus à venir à la mairie acheter des tickets de repas, ils recevront une facture mensuelle qu'ils pourront acquitter soit par paiement à la trésorerie de St Valery en Caux, soit par l'envoi d'un chèque au Centre de paiement de Rennes, soit par internet.. Un courrier va être adressé aux parents par le biais de la directrice.

3) Animations

Le spectacle de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre à 10 h à la salle des fêtes.

Le repas dansant du Téléthon aura lieu le samedi 28 octobre prochain organisé par l'association Autour de l'Ecole (repas Paëlla). Le prix est de 20 € pour les adultes et 10 € pour les moins de 12 ans. Les inscriptions se font auprès de Mme Steyer jusqu'au 23 octobre.

4) CCCA : mise à disposition de locaux communaux pour les activités périscolaires

La convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre arrivant à échéance en 2017, il convient de la renouveler jusqu'en 2020. Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention susdite.

5) Point sur les inondations à Vittefleurl

M. le Maire apporte quelques précisions suite aux inondations intervenues sur Vittefleurl le 9 septembre dernier. Il indique que des précipitations centennaires ont eu lieu de 22 h 45 à 23 h 45 et ont dévalé le chemin du Bois de la Broche. Contrairement à ce qui a été indiqué dans plusieurs articles de journaux, aucun des deux bassins de retenue d'eau du golf situés sur la commune de St Riquier en amont du bois de la broche n'a cédé ni débordé. Ils ont au contraire limité le ruissellement puisqu'ils ont retenu 10 000 m³ d'eau. Les ouvrages du golf ont également permis d'atténuer les ruissellements puisque le trop plein des bassins n'a pas été atteint. Il précise que l'eau chargée de limons provenait en grande partie des parcelles agricoles situées en amont le long de la Route Départementale 925 et du lieu-dit la Folie. Une réunion avec le Sous-Préfet, la police de l'eau, la DDTM, le Syndicat des Bassins versants, la Chambre d'Agriculture, la Direction des Routes, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre les maires des communes de Vittefleurl, d'Ocqueville, de St Riquier, a eu lieu en septembre afin de faire le point sur cet épisode pluvieux. Des solutions devraient être apportées dont la création d'un ouvrage à la sortie du bois de la broche réalisé par le Syndicat des bassins versants afin de réguler l'arrivée de l'eau sur Vittefleurl en provenance d'Ocqueville et de St Riquier es Plains.

6) Questions diverses

Pour information, le permis de construire du garage communal a été accepté. L'architecte est chargé de poursuivre sa mission.

M. le Maire indique que les communes sont en attente d'une révision du Schéma de défense Incendie de la Seine-Maritime courant novembre qui doit revoir entre autres la distance des bouches ou poteaux d'incendie par rapport à toute nouvelle construction qui est actuellement de 200 m alors que dans la majorité des autres départements la distance en milieu rural est de 400 m.

Travaux route de Saint-Valery en Caux : Les travaux ont débuté depuis deux semaines. Ils devraient durer environ six semaines en tout. Des caniveaux, des bordures, des trottoirs, trois ralentisseurs avec une zone 30 vont être installés. La route sera un peu rétrécie ce qui permettra un ralentissement de la circulation. La route est fermée à la circulation de 8 h à 17 h et la déviation se fait par la route de Vittefleury.

M. le Maire informe le conseil que l'opération « découverte du golf en septembre » a bien fonctionné. Il n'a pour l'instant aucun chiffre sur la fréquentation du golf à communiquer mais le ressenti des golfeurs concernant le parcours est plutôt favorable.

La séance est levée à 21 h 35.